

Association du Lac Boileau de Rivière-Rouge

Compte-rendu de l'assemblée générale du 12 mai 2018 à la salle Jeanne Gariépy Cercle sportif et culturel de la Vallée de la Rouge

- La présentation des membres du comité a été faite par Louise Guérin.
Les membres étant :
 - Louise Guérin, présidente
 - Claude Langlois, administrateur
 - Danièle Villeneuve, secrétaire
 - Christian Pellerin, trésorier. Il était malheureusement absent lors de l'assemblée générale.
- La lecture de l'ordre du jour a été lue aux membres présents.

1. Bilan des activités de suivi 2017 pour la qualité de l'eau du lac (RSVL : Réseau de surveillance volontaire des lacs) et saison 2018 :

Il y a eu explications des prélèvements d'eau auprès de l'assemblée. Le rapport du RSVL a été remis au comité. Il est possible de consulter le rapport du RSVL sur notre site (www.lacboileau.org). À ce jour, les tests situent notre lac dans la zone mésotrophe du classement trophique (au milieu). Le lac est en santé mais il faut en prendre le plus grand soin.

Il a été expliqué que les tests d'eau pourraient reprendre après 4 ans mais peuvent aussi être effectués plus rapidement. L'assistance était ouverte à ce qu'un prélèvement d'eau soit repris l'an prochain soit après 3 ans.

Les tests de transparence se poursuivent. Ils ne créeront aucune dépense supplémentaire. Ils débiteront au mois de juin à toutes les deux semaines. M. Réal Morache accepte de s'en occuper une fois de plus.

Le comité remercie M. Réal Morache et son épouse pour avoir effectué les tests d'eau en 2017. Leur implication est très appréciée.

2. Myriophylle à épi et programme du CRE Laurentides :

Louise Guérin a été à une conférence à Ste-Adèle le 11 mai 2018 concernant le myriophylle à épi. La salle où était tenue cette conférence était remplie. Plusieurs associations sont inquiètes de ce phénomène grandissant dans les lacs. Actuellement, on compte 40 lacs qui en souffrent dans les Hautes Laurentides. Ces lacs ayant cette plante exotique sont malheureusement pris avec celle-ci n'ayant aucun moyen de l'éradiquer. Un petit guide sur cette plante exotique a été remis à l'assistance afin de ne pas être envahi. Il en reste encore pour ceux et celles qui désirent être informés sur cette plante et des moyens d'en limiter les ravages.

Un retour a été fait concernant le rapport suite à la visite de Catherine Baltazar. Au lac Boileau, il n'y a pas de plantes aquatiques envahissantes pour le moment. Il est possible de consulter sur le site internet de l'association le rapport qui contient les photos et description des plantes observées.

Un rappel a été fait pour éviter les plantes indésirables dans notre beau lac, l'importance lors de la mise à l'eau des bateaux, de les nettoyer aux jets d'eau à pression au préalable surtout si l'embarcation a sillonné d'autres cours d'eau. Cet avis s'applique également aux articles qui sont entrés en contact avec d'autres plans d'eau (ex : articles de pêche, moteurs, remorques, etc).

Si toutefois il y a un doute concernant une plante aquatique, il est important de prendre des photos et l'acheminer à Louise Guérin. Une vérification sera effectuée.

Le 29 juin prochain, il y aura au Centre « récréatif », une journée de formation sur le myriophylle à épi. Les détails suivront en juin.

Une question concernant l'algue bleue a été posée. Il semble que ce soit un phénomène naturel causé par la chaleur. Les lacs souffrant de ce phénomène sont généralement peu profonds.

3. **Ensemencement à venir, règles et suivi des prises:**

L'intérêt concernant la truite arc-en-ciel a été discuté à l'assemblée.

Il serait possible d'ensemencer les truites de 12 pouces une année et l'autre année du doré.

On se rappellera qu'il n'y a pas eu d'ensemencement l'an dernier étant donné la trop forte demande. Pour cette raison, la Pisciculture des 3 Lacs priorisera notre commande cette année. Le lac Paquet se joint à nous pour diminuer le coût du transport.

La grosseur légale pour la prise du doré est entre 37 et 52 centimètres. Le doré peut être pêché selon les règles.

La pêche sur la glace est interdite. La pêche à la truite n'est pas autorisée l'hiver. Concernant le doré, on ne l'encourage pas.

Il y a eu **6000 dorés** d'ensemencés jusqu'à maintenant.

Un rappel, s'il y a prise de dorés, le mesurer et l'inscrire sur la liste de prises que Claude Langlois a parlé lors de l'assemblée et qui se trouve sur notre site internet. Cette liste de prises nous permettra de mieux suivre l'évolution de la pêche au lac et d'ajuster les ensemencements.

Dans le cas où il y a reproduction du doré ou de l'ensemencement, si celui-ci est trop petit, la remise à l'eau est requise. Des explications sur un poisson trop petit ont déjà été données sur la façon de procéder pour une remise à l'eau sans blesser le poisson

Pour l'ensemencement à venir, le nombre de dorés dépendra des cotisations reçues. Si la tendance se maintient, nous devrions ensemencer un minimum de 4000 dorés supplémentaires. L'activité se déroulera à l'automne. À suivre...

4. **Dossier « Location court terme »**

Une rencontre a eu lieu en janvier dernier entre les associations et la municipalité concernant un projet de règlement sur la « Location à court terme ». Un document explicatif du projet de règlement a été placé sur la table afin que l'assistance puisse en prendre connaissance à la fin de la rencontre.

Suite aux nombreux commentaires reçus, les élus ont reporté l'adoption du projet de loi à l'an prochain. Des consultations élargies se dérouleront au cours de l'année afin d'obtenir le plus large appui possible. Il est important de participer à l'exercice pour le bénéfice de tous (ceux qui louent et ceux qui côtoient les locataires).

Pour notre lac, lorsqu'il y a une location, il serait bien d'exiger la cotisation pour les personnes utilisant le lac, de faire attention aux locateurs ayant des embarcations causant du bruit sans fin (exemple : sea doo) et de prendre soin des rives par les vagues et des baigneurs. Sur le plan terrestre, on peut penser aussi aux 4 roues causant du bruit tard en soirée et aussi, la vitesse.

Les membres sont heureux d'être propriétaires d'une résidence ou d'un chalet où la quiétude règne sur notre lac et autour du lac Boileau et disent non à la pollution par le bruit.

Une information supplémentaire pour les locateurs: il est fortement recommandé d'afficher le code d'éthique bien en vue. Il est disponible sur le site internet.

5. **Situations des puits artésiens**

À titre d'information, il ne reste que trois propriétés avec puisards qui devraient être remplacés en 2018.

6. **Participation à la rencontre du RAP-HL (regroupement des associations pour la protection des lacs et cours d'eau des Hautes Laurentides) le 18 août 2017 au Lac Sagouay :**

- L'Association du Lac Boileau est membre du RAP-HL. Il en coûte 40\$ par année;
- Il en coûte 10\$ aux membres qui désirent participer à cette rencontre. Contactez Louise Guérin si vous désirez y participer. Les détails suivront dès que disponibles.
- Nous connaissons les sujets de cette rencontre sous peu.

7. **Site Web et Facebook:**

Merci à M. Bédard pour faire vivre le site par les informations fournies par le comité et les comptes rendus et de nous faire revivre le site Facebook.

8. **Messages de la Municipalité :**

- Pas de rencontre avec les associations cette année mais vont préparer la rencontre avec le CRE Laurentides sur le Myriophylle à épi qui se tiendra le 29 juin au centre sportif.
- Surveiller le guide Été 2018 à venir dans les publisacs pour les détails de l'urbanisme.
- Possibilité de subvention de \$500 pour un projet environnemental.

- Distribution d'arbres cette année étalée sur 2 semaines du 14 au 25 mai au service d'urbanisme.
- Programme d'aide pour la végétalisation des rives. Communiquer avec l'urbanisme pour inscription (jusqu'au 23 mai).

9. **États financiers:**

Louise a fait la lecture de l'état financier 2017.

Pour l'année 2017, il y a eu 70 contributions sur une possibilité de 96 résidences autour du lac. Donc 73%. Merci à tous les membres participants.

Dépenses 2017

- Frais Bancaires : 126\$
- RAP-HL : 40\$
- Registre des entreprises : 164\$. Ce frais est pour l'enregistrement de l'Association – Une fois seulement). Par la suite, 34\$ par année.
- Remise en état du panneau près des boîtes à malles : 26,43\$

Le solde du compte lors de cette lecture est de 4094,98\$

Nous demandons l'aide de tous pour aller chercher plus de cotisations possibles pour nous permettre de poursuivre nos démarches liées à l'environnement et à l'ensemencement.

10. **Activité pour la saison 2018, suggestions:**

Nous invitons les membres de nous donner des suggestions pour une activité à la fin de l'été. À titre d'exemple, épluchette de blés d'inde, hot dog, tournoi de pêche, autres...

Raynald Minville s'offre pour accueillir les membres lors de l'ensemencement. De plus, il a le nécessaire pour une épluchette de blés d'inde et pour faire les hot dog.

L'ensemencement devrait avoir lieu en septembre. La date reste à déterminer.

11. **Membres du CA, enregistrement, code d'éthique et charte:**

Une invitation est lancée auprès de l'assemblée pour se joindre au comité.

Louise Guérin nous informe que ce sera la dernière année qu'elle agira comme présidente.

Le comité demeure avec les mêmes personnes pour cette année.

Le nom de l'Association est : L'Association du Lac Boileau de Rivière-Rouge.

Un petit rappel, nous sommes enregistrés en tant qu'organisme à but non lucratif ce qui nous permettra d'obtenir des subventions liées à l'environnement et autres.

12. **Invité spécial : Marc Forget, directeur de la RIDR vient nous parler de la collecte des matières organiques qui sera introduite dès l'automne prochain**

La présentation de Marc Forget a été forte intéressante.

Se préparer au bac brun n'est pas si difficile finalement. C'est ce qui ressort de cette belle présentation.

Pour les informations, aller consulter sur le site de la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge. Les détails seront communiqués dans les prochains mois.

13. **Varia:**

- Rabais pour nettoyage de fosse septique :

M. Réal Morache nous informe qu'il est possible d'obtenir 15\$ de rabais pour les membres de l'association du Lac Boileau si 3 personnes ou plus dont la fosse septique doit être vidangée le font en même temps auprès de l'entreprise Narcisse Gargantini.

Il a été question d'une possibilité de faire tirer une vidange par année mais nous nous limiterons au rabais pour le moment.

Communiquer avec Louise Guérin (819-275-3662) pour donner votre nom et le moment qui conviendrait pour la vidange de fosse septique.

14. **Clôture de la rencontre**

Les questions ont été posées en cours de rencontre.

Levée de la rencontre à 12:30